



REVALORISATION DES TITRES RESTAURANT

Chères et chers collègues,

A l'occasion du nouveau marché des titres restaurant, l'administration a décidé de mettre en place la version dématérialisée avec la carte déjeuner Upcoop.

Comme vous le savez, l'augmentation de la valeur des titres restaurant est un sujet systématiquement abordé par les représentants syndicaux lors des réunions «dialogue social».

Par courrier en date du 4 décembre 2025, la section FSU a revendiqué l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant pour un montant **minimum** de 8 euros avec une prise en charge à 60% pour la part employeur.

Le 9 mars 2026, le président du CA-SDIS nous a fait connaître sa décision de revaloriser la valeur faciale des titres restaurant à 7,50€, **sans que cela affecte le montant de la contribution des agents, à compter du 1^{er} juillet 2026.**

Cette augmentation représente un gain de pouvoir d'achat annuel de 110€

Bien que cette décision ne soit pas à la hauteur de nos attentes, nous nous félicitons cependant de cet effort consenti et délibéré par l'administration à la demande de la FSU.

Sachez que la section FSU maintiendra les discussions pour la revalorisation des titres restaurant qui doit être conforme à la hauteur de l'implication des missions accomplies au quotidien par chacun des agents du SDIS 87.

Parce que vous êtes essentiels tous les jours, notre engagement est de continuer à œuvrer pour l'égalité, l'équité et la défense de vos droits.